

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

ND: 98245

Déclaration de Maladie : Nº P19- 0019331

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 4296 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ANOUAR Date de naissance : 16-08-56

Adresse : 99 Rue Mimouza Hay Erraha

Tél. : 06 64 49 03 31 Total des frais engagés : 728,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SADIK Fouzia
Médecin
104, Rue Mimouza Hay Erraha
Tél: 05 22 36 58 91 Casablanca

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : ANOUAR Med Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HTA + DM + Asth -

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : 05/08

Signature de l'adhérent(e) :

DR. SADIK FOUIZA
Le : 05/08/18
104, Rue Mimouza Hay Erraha
Tél: 05 22 36 58 91 Casablanca

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 MAI 2020	1er	01	200,00	Dr. SADIK Fouad Médecin Rue Mimouza Hay Erraha 38-38-91 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
25533411	21433555

[Création, remont, adjonction]

Docteur SADIK Fouzia

Médecine Générale
Echographie Générale

104, Rue Mimousas (ex. Rue des Ecoles)
1^{er} Etage - Beauséjour
Casablanca - Tél. : 05 22 36 58 91

الدكتورة صديق فوزية

الطب العام
الفحص بالصدى

104, زنقة ميموزا (زنقة المدارس سابقا)
الطابق الأول - بوسيجور
الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 36 58 91

Casablanca, le : 18 MAI 2020 الدار البيضاء، في:

M² ANOUAR Med

250,- - Cetzaar 100 mg (0) S.V. 19/5/



34,- - ADO 850 mg (0) S.V. 19/5/

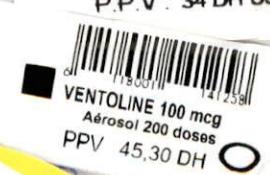
LOT : 411B
UT.AV : 07 - 22
P.P.V : 34 DH 00

30,60 - Cetamyl 1500 19/5/2020 S.V.

MaxxSmithKline
Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat



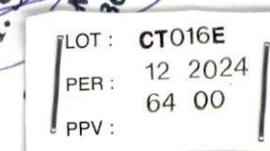
45,- - Ventoline 100 mg (0) S.V. 19/5/3 fois



52,- - Prazol 20 mg (0) S.V. 19/5/7 gell



64,- - Canésterine (0) S.V. 19/5/ Dr. SADIK Fouzia
476,- - 1 applicat. 2 fois (0) S.V. 19/5/2024
Médicin
Mimousas
Casablanca
36 58 91



PHARMACIE AL WOURoud
67, Rue des Remparts A Colé de
Masjid Annour - Beauséjour
Tél: 0522 36 84 30 - Casablanca
Patente: 34808192

FACTURE

N° 720

A. Casab Le 11.05.2020

M

Ano JAR 02

Doit

QUANTITE	DESIGNATION	PRIX U.	TOTAL
01	Doligruppe	20,00	20,00
02	Doliprane 500	15,80	31,60
<u>Quinze et un deniers</u>			5160
<u>Six cent cinq</u>			
<u>PPV: 20DH00</u>			
<u>PER: 10/22</u>			
<u>LOT: 12342</u>			
<u>PPV: 15DH80</u>			
<u>PER: 12/22</u>			
<u>LOT: 12775</u>			

PHARMACIE AL WOURoud
67, Rue des Remparts A Colé de
Masjid Annour - Beauséjour
Tél: 0522 36 84 30 - Casablanca
Patente: 34808192

Patente: 34808192
Tél: 0522 36 84 30 - Casablanca
Masjid Annour - Beauséjour
67, Rue des Remparts A Colé de